

Les services d'assistance proposés par l'ARC ou sa coopérative technique

En parallèle des nombreuses assistances comprises dans l'adhésion, la Coopérative technique de l'ARC propose des services d'expertise adaptés aux besoins du conseil syndical et du syndic non professionnel. Le portail de l'adhérent présente en détail l'ensemble de ces services et les modalités pour y souscrire.

Dans le tableau ci-dessous, sont repris les différents services d'assistance proposés à travers ce portail.

Les services d'assistance de l'ARC			
Services	Type	Descriptif	Coût
Les comptes de la copropriété	Le contrôle complet des comptes	Un expert de l'ARC analyse les comptes de la copropriété (avances, banque, fournisseurs, copropriétaires, charges, produits...) afin d'identifier d'éventuelles erreurs ou anomalies qui doivent être corrigées par le syndic. Cette analyse produira un compte rendu écrit qui sera remis au conseil syndical	À partir de 912 € TTC
	Le contrôle d'un exercice partiel	Un expert de l'ARC vérifie la bonne application par le syndic du budget prévisionnel voté ainsi que la bonne gestion du fonds de travaux, des diverses réserves et avances.	A partir de 672 € TTC
	Le contrôle de la gestion et des comptes travaux	Un expert de l'ARC étudie la cohérence et le traitement comptable des provisions appelées, les factures et les subventions obtenues dans le cadre de la réalisation de travaux hors budget prévisionnel.	A partir de 1350 € TTC
	Le contrôle des impayés	Un expert de l'ARC analyse la situation des impayés de charges et leur évolution en présentant des recommandations pour améliorer les recouvrements.	A partir de 726 € TTC
	Le diagnostic comptable simple	Un expert de l'ARC procède au contrôle des annexes comptables en mettant en évidence les incohérences et les investigations complémentaires à réaliser.	A partir de 468 € TTC
	La consultation comptable personnalisée	Un expert de l'ARC réalise une prestation sur-mesure concernant les comptes répondant à une demande spécifique du conseil syndical.	114 € TTC/heure
Le poste de gardien ou employé d'immeuble	Analyse du poste	Un expert de l'ARC analyse le contrat et les fiches de paie du gardien ou employé d'immeuble, en vérifiant la bonne application des cotisations salariales et patronales, ainsi que les éventuels avantages en nature.	A partir de 612 € TTC
	Chiffrage d'un projet d'embauche	Afin d'accompagner la copropriété sur un éventuel projet de recrutement, un expert de l'ARC peut réaliser une étude sur le coût prévisionnel d'une embauche d'un gardien ou d'un employé d'immeuble.	A partir de 372 € TTC
Projet travaux	Le bilan initial du bâti	Un architecte référencé par l'ARC se déplace dans la copropriété pour réaliser un état des lieux du bâti et définir les opérations d'entretien et de rénovation y compris énergétiques à réaliser au cours des dix prochaines années en indiquant leur coût. Cette analyse est formalisée à travers un rapport écrit qui classe par ordre de priorité les opérations à réaliser pour assurer la conservation de l'immeuble et la sécurité des occupants.	1500 € TTC hors frais de déplacement
Projet travaux	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Un expert de l'ARC réalise une étude technique au sein de la copropriété sur un projet de travaux à réaliser ou sur une intervention technique en cours d'exécution. Le technicien de l'ARC donnera ses préconisations.	Tarif horaire 108 € TTC hors frais de déplacement
Les consommables de l'immeuble	Ampoules	Achat d'ampoules, de sel, de fioul, de produits d'entretien et d'équipements à des prix négociés.	Sur devis
	Sel		
	Fioul		
	Produits		

Comment y accéder ?

C'est dans sa principale faiblesse que la coopérative technique de l'ARC trouve sa force. En effet, compte tenu de la multitude des services qu'elle propose, il est parfois difficile de s'y retrouver.

C'est pour répondre à cet enjeu que nous avons modernisé le portail de l'adhérent en simplifiant l'accès au site et aux services proposés.

Pour accéder au nouveau portail de l'adhérent, le chemin reste identique puisqu'il faut, en premier lieu, se connecter à partir du site internet de l'ARC (www.arc-copro.fr), et cliquer ensuite sur le petit encadré orange en haut à droite libellé « accès outils de l'adhérent » :



Et voilà ! Vous y êtes !

Toutes nos formations, outils et prestations d'accompagnement sont présentés en détail :

Profitez de ces outils, ils ont été développés pour vous !

IV. Nos experts vous forment !

Outre les consultations et prestations sur mesure proposées, des sessions de formation hebdomadaires sont organisées pour les adhérents collectifs de l'ARC, selon deux formats :

Les formations des mercredis/jeudis

Les experts de l'ARC et d'ARC SERVICES approfondissent durant près de deux heures tous les sujets qui animent votre copropriété (questions juridiques, techniques, comptables). Sur le format d'une visioconférence de 18h15 à 20h, ces sessions dynamiques sont ponctuées de temps d'échanges avec les participants. Le support de formation est ensuite mis à votre disposition en ligne.

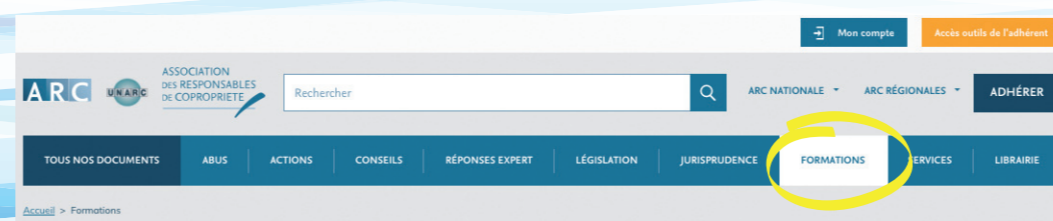
L'inscription se fait par mail en indiquant votre N°

d'adhérent et votre N° de téléphone : formations@arc-copro.fr (Annulation s'il y a moins de quatre inscrits, un mail d'annulation sera envoyé aux participants).

Les mardis techniques

Les experts d'ARC SERVICES animent des sessions de formation techniques renforcées le mardi, et invitent des professionnels qualifiés pour apporter leur éclairage. Sous forme de visioconférence, aucune inscription n'est ici requise. Il suffit de se rendre sur le site suivant : <https://copro-devis.fr/mardistechniques>

Pour retrouver le planning mais également les supports de formation des anciennes sessions, allez sur notre site internet : www.arc-copro.fr rubrique « FORMATIONS ».



Association des Responsables de Copropriété

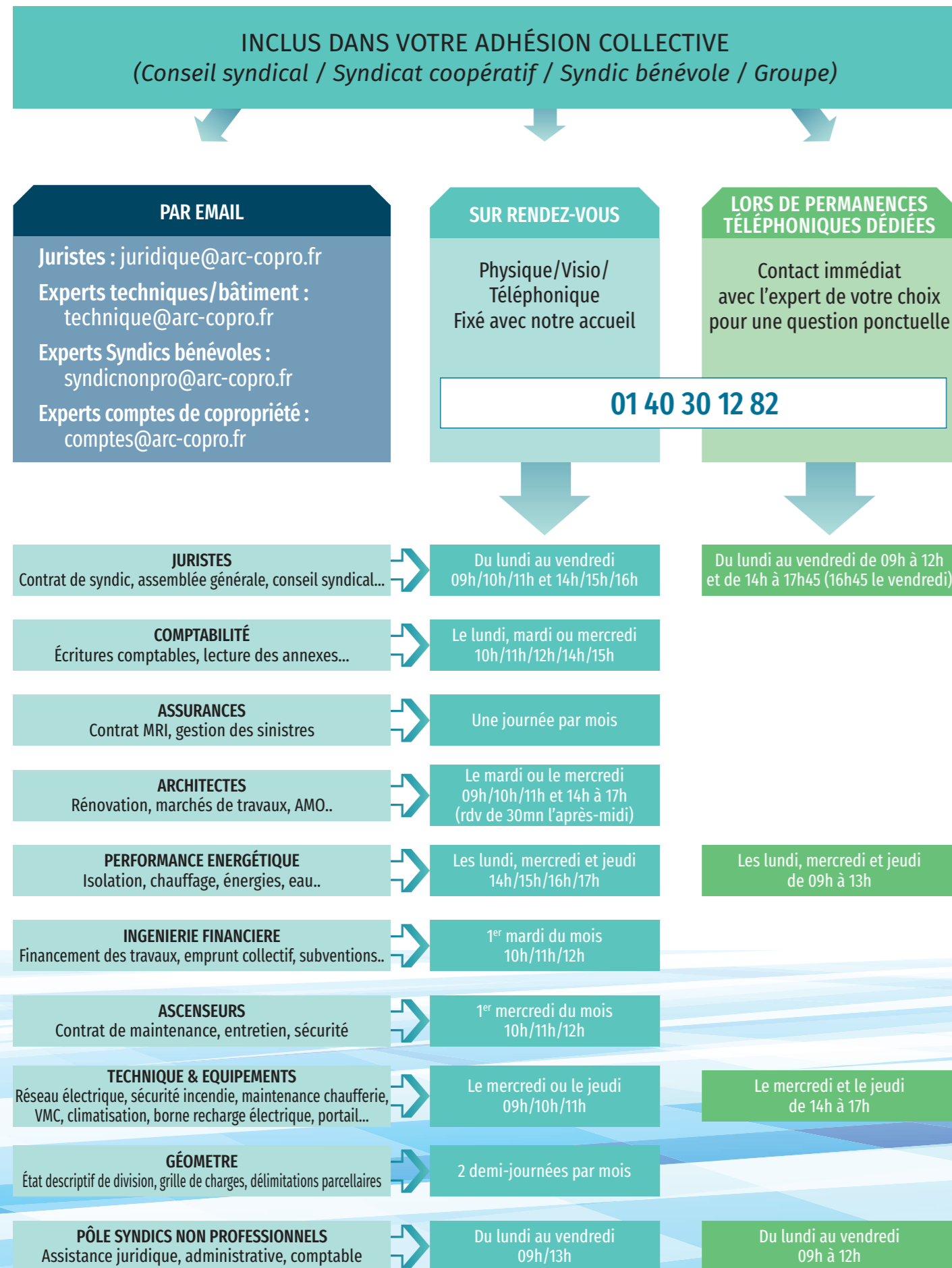
7, rue de Thionville - 75019 Paris

Tél.: 01 40 30 12 82 - www.arc-copro.fr

Nos
EXPERTS
et **OUTILS**
à vos côtés...

« Parce que gérer une copropriété requiert un niveau d'expertise élevé dans des domaines variés, l'ARC et sa coopérative technique ARC SERVICES mettent à la disposition des adhérents collectifs leurs juristes, experts techniques, comptables, architectes, thermiciens, géomètres, ingénieurs financiers et experts en assurances... A cela s'ajoute de multiples services et outils numériques... »

I. Nos experts à votre disposition



II. Nos prestations sur mesure

Dans une volonté d'accompagner les conseillers syndicaux et syndics non-professionnels, l'ARC et sa coopérative technique (ARC SERVICES) ont développé différents services ajustables en fonction des besoins de la copropriété.

Pour une demande de devis ou tout renseignement,
contactez le **01 40 30 42 82** ou adressez un **mail à l'adresse indiquée**

Comptes de copropriété	Consultation approfondie, sur rendez-vous	À partir de 114 € TTC
	Contrôle des comptes (exercice clos, exercice en cours, contrôle du compte de gestion travaux et opérations exceptionnelles)	À partir de 912 € TTC selon la prestation et nombre de lots
	Contrôle des impayés	À partir de 726 € TTC
Audit gardiens et employés d'immeubles	Analyse des bulletins de salaire, assistance pour l'élaboration du contrat de travail, calcul des indemnités de rupture de contrat, analyse complète du poste salarié	Entre 246 € TTC et 1 020 € TTC selon prestation
Technique	Bilan initial du bâti (copropriété de 10 lots maximum)	1500 € TTC hors déplacement
	« BIB + » (Bilan initial du bâti avec option diagnostic technique)	3 181,20 € TTC
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Au temps passé
Produits	Sel adoucisseur eau pour chaufferie pastilles	< 0,55 € HT/kg
	Fioul > 1000 L obligatoirement	
	Entretien des parties communes : produits, matériel Ampoules d'éclairage	Tarifs négociés
Syndic non professionnel	Assistance pour l'immatriculation de la copropriété au fichier immobilier	50 € TTC
	Assistance pour la rédaction d'un état daté	120 € TTC
	Assistance à saisie des fiches de paie des gardiens.	À partir de 660 € TTC
	Reprise comptable, assistance pour la tenue des documents comptables	À partir de 430 €
	Vente d'un logiciel de gestion et accompagnement pour sa prise en main, maintenance	Entre 190 € TTC et 825 € TTC selon nombre de lots
Assistance aux syndic responsables (non professionnels)	Référent dédié administratif/juridique Préparation des appels de fonds Convocation et PV AG Assistance tenue comptable • ASR Option numérisation documents • ASR Option établissement fiches de paie	À partir de 850 € TTC
Règlement de copropriété	Etude préalable, adaptation/mise à jour par un avocat,	À partir de 360 € TTC
	Assistance pour la rédaction du projet de résolution d'assemblée générale pour la mise au vote de la modification, publication au fichier immobilier par un notaire	À partir de 1000 € TTC

technique@arc-copro.fr

syndicnonpro@arc-copro.fr

asr@arc-copro.fr

adaptationrc@arc-copro.fr

III. Nos applications et outils internet à travers le « Portail de l'adhérent »

L'ARC a conçu différentes applications internet pour assister le conseil syndical et le syndic non professionnel dans leurs missions. L'accès à l'ensemble de ces outils est compris dans la cotisation de l'ARC n'impliquant aucun coût supplémentaire pour les utiliser. Ils sont réunis dans le « Portail de l'adhérent ».

Les applications d'assistance	
Outils	Descriptif
Oscar.fr	Outil qui permet d'identifier les postes de charges en dérive à partir d'une moyenne nationale qui découle de la saisie de plus de 1.500 annexes comptables.
Copro-devis.fr	Outil qui permet d'avoir des coordonnées d'entreprises référencées dans 80 corps de métier et de réaliser des mises en concurrence.
Copro-syndic.fr	Oscar-syndic.fr : outil qui calcule les honoraires du syndic et qui permet de vérifier si les tarifs présentés par son syndic sont conformes à la moyenne constatée.
	Contrat de syndic.fr : outil qui permet au conseil syndical d'établir un contrat-type de syndic afin de pouvoir le proposer au cabinet prospecté.
Copro-net.fr	Outil qui permet de mettre à la disposition du conseil syndical ou du syndic non professionnel un espace sécurisé et dématérialisé pour échanger des informations et documents avec les copropriétaires de l'immeuble.
Copro-fonds de travaux.fr	Outil qui calcule le montant nécessaire du fonds de travaux à constituer en fonction de la date de construction, des équipements et du budget prévisionnel de la copropriété.
Copro-gestion.fr	Outil à destination des syndics non professionnels qui permet de générer les appels de fonds et les relevés de situation des copropriétaires.
Copro-paye.fr	Outil qui permet de calculer la rémunération minimum du gardien ou employé d'immeuble en fonction des tâches et critères qu'il doit accomplir.
Copro-forum.fr	Outil d'échange entre les adhérents de l'ARC ayant le même syndic ou sur des sujets transversaux.

Les outils numériques de gestion	
Outils	Descriptif
Calcul de la rentabilité de l'individualisation des frais de chauffage	Outil qui permet de calculer si la copropriété équipée en chauffage collectif est tenue par l'obligation d'individualisation des frais de chauffage.
Calcul de l'eau chaude sanitaire	Outil qui permet de calculer le ratio du montant de la facture chauffage qui doit être attribuée pour la chauffe de l'eau froide.
Degrés jour unifiés	Outil qui répertorie les degrés jour unifiés afin de mieux apprécier la performance de la chaufferie de la copropriété.
Bilan énergétique simplifié	Outil qui permet de réaliser une étude sur la performance du chauffage collectif de sa copropriété.